



Action en contestation de paternité

Par **cpasdrôle**, le **01/04/2024** à **11:23**

Bonjour,

J'ai un fils de 14 ans et demi, son père biologique ne l'a jamais reconnu. J'ai eu une liaison avec un homme un an après la naissance de mon fils. Bien que n'ayant jamais vécu avec cet homme, mon fils s'est attaché à lui. Au fil des week-end, quand nous étions ensemble, mon fils et cet homme ont tissé un lien même si mon fils ne l'appelait pas "papa".

Nous nous sommes séparés définitivement deux ans après notre rencontre (il y avait déjà eu une première séparation qui avait duré plusieurs mois).

Voyant que mon fils avait déjà souffert de notre première séparation, j'ai demandé à cet homme s'il était d'accord pour prendre mon fils un week-end sur deux afin que l'enfant ne subisse pas les effets de la séparation.

Dès lors que nous avons été séparés, cet homme m'a plusieurs fois demandé l'autorisation de reconnaître mon fils avec l'adjonction de son nom. La première fois, j'ai été choquée de cette demande et cela ne m'a pas plu, j'ai donc refusé.

Mais il a réitéré sa demande chaque année plusieurs fois par an jusqu'au stade où je ressentais une pression psychologique et une culpabilité à lui refuser ce droit.

Finalement, la veille des 11 ans de mon fils, j'ai accédé à sa demande dans un moment de détresse. Je l'ai donc accompagné à la Mairie afin qu'il puisse reconnaître mon fils et surtout adjoindre son nom au mien, car le plus important pour lui c'était transmettre son nom.

Résultat des courses, je l'ai mal vécu, tellement bien que j'ai engagé une action en contestation de paternité. Action qui s'étire en longueur (depuis deux ans déjà) mais qui me donne raison pour l'instant. C'est-à-dire que le Tribunal a jugé recevable mon action. Le dernier jugement a établi qu'il ne pouvait y avoir possession d'état car le délai de cinq ans n'avait pu être établi.

Maintenant que je suis sur le point de gagner, j'ai à nouveau peur de faire souffrir mon fils et de lui infliger une nouvelle séparation, même si dans les faits je laisse mon fils partir en week-end chez cet homme et que je ne lui interdrais jamais.

Je me fais accompagner par un psychanalyste pour essayer de comprendre ce qui se trame

dans mon histoire et ce qui est le plus pertinent pour mon fils.

Bref, même si je sais que mon action a permis de libérer la parole et de replacer mon fils au coeur des préoccupations, j'ai maintenant peur de lui faire du mal en annulant cette reconnaissance.

Je ne peux pas demander à ce que l'on me comprenne car je sais que c'est compliqué, mais il y a une chose que je peux dire : j'ai mal vécu cette reconnaissance car elle m'a été imposée.

Maintenant mon fils souhaite garder ce double patronyme, comment faire pour que l'annulation de la paternité n'entraîne pas un changement de nom?

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

Marie

Par **Marck.ESP**, le **01/04/2024 à 14:38**

Bienvenue sur LegaVox

Généralement, l'annulation de la filiation entraîne le changement de nom de l'enfant mineur, mais chaque cas est unique et c'est au juge de décider si votre enfant peut conserver, ou pas, le nom de son "père" .

Je pense également que compte tenu de l'âge de votre enfant, le juge peut souhaiter s'entretenir avec lui de ce sujet.

Par **cpasdrôle**, le **01/04/2024 à 14:59**

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

Je voudrais savoir par ailleurs, si dans l'intérêt supérieur de mon enfant, il existe une alternative à l'annulation de la paternité, telle qu'elle pourrait en modifier la teneur.. Comme une mention en marge de l'acte de naissance. Je ne sais pas mais quelque chose qui pourrait permettre à mon fils de continuer de bénéficier de cette reconnaissance tout en soulignant le

caractère purement sociologique et non biologique.

Dans l'attente de votre réponse

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **01/04/2024 à 15:30**

Je ne vois pas d'autre issue dans le cadre de votre situation.

Mais qu'en dit le "père" ?

Par **cpasdrôle**, le **01/04/2024 à 16:27**

Et bien le "père" prêche pour sa paroisse bien-sûr en arguant du fait qu'il a été le seul à s'occuper de mon fils depuis qu'il a un an et en prenant soin d'occulter le fait que nous n'avons jamais vécu ensemble, que je demeure la seule à élever Gabriel au quotidien, qu'il m'a donné une misère de pension (90, arfois 50 €) que j'ai dû plusieurs fois réclamé, et qu'il a eu beaucoup tendance à m'annuler dans son discours..

En clair la brutalité de ses procédés, insistance à vouloir reconnaître mon fils, mauvaise volonté à me donner la pension (il ne me donne plus rien depuis que je conteste la reconnaissance), mauvaise foi à mon encontre et captation de mon fils.. C'est tout cela qui m'a excédée à engager cette action.

De son côté, le ton a changé mais il a toujours cette tendance à m'annuler. Je vous donne un exemple concret : mon fils est parti en voyage scolaire c'est moi qui paye et c'est lui qui reçoit des nouvelles de mon fils. Parce que mon fils a fini par se laisser capter..

Donc effectivement, je suis parfois tentée de me placer du point de vue de la partie adverse et d'estimer que cet état de choses est convenable, voire le meilleur pour mon fils. En revanche, je ne suis pas prête d'abdiquer sur mes droits. Or Monsieur a une personnalité très forte qui tend à nous écraser mon fils et moi. J'ai effectivement pu constaté les effets délétères sur Gabriel les premiers mois de la reconnaissance : colère larvée envers cet homme (il lui claquait la porte au nez au retour de week-end), troubles, anxiété, insomnies en même temps qu'un sentiment de fierté et une forte assurance dus certainement à un sentiment d'appartenance.

Pour toutes ces raisons, je suis plongée dans d'atroces souffrances psychologiques, écartelée entre la volonté de nous soustraire à cet homme, et la crainte de faire souffrir mon

filis.

C'est dans cet optique que je partage mon histoire, dans l'espoir de glaner des informations qui me permettraient de sortir de cette ornière la tête haute pour moi et mon fils. Car si je suis malheureuse, mon fils le sera par ricochet et s'il est malheureux je le serai forcèment.